



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Marché public de fourniture

**RÈGLEMENT DE CONSULTATION
RC ECLPN 177**

Fabrication d'ensemble de supports de treuils

Date et heure limites de réception des offres

16/10/2025 à 12h00

Sommaire

Article 1 : Présentation de la consultation.....	3
1.1. Objet de la consultation.....	3
1.2. Cadre juridique.....	3
1.3. Forme de l'accord-cadre.....	3
1.4. Durée.....	3
1.5. Étendue de l'accord-cadre.....	4
1.6. Dossier de consultation des entreprises (DCE).....	4
1.7. Questions-modifications de détail du dossier de consultation.....	4
1.8. Renseignements complémentaires.....	4
Article 2 : Conditions de participation.....	5
2.1. Aptitude et capacités.....	5
2.2. Application du règlement (UE) n° 2022/576 du Conseil du 8 avril 2022.....	5
2.3. Condition de présentation des offres.....	5
2.4. Groupement de candidats.....	5
2.5. Délai de validité des offres.....	5
Article 3 : Présentation des candidatures et des offres.....	6
3.1. Constitution des plis.....	6
3.2. Modalité de remise des plis.....	6
3.3. Copie de sauvegarde.....	7
3.4. Date limite de réception des plis.....	7
Article 4 : Évaluation des offres.....	7
4.1. Vérification des informations relatives aux offres.....	7
4.2. Vérification de la conformité des offres.....	7
4.3. Classement des offres jugées conformes.....	8
Article 5 : Négociation.....	9
Article 6 : Obligations du candidat retenu.....	9
Article 7 : Annexe 1 – Attestation sur l'honneur relative à la Russie.....	10

MODIFICATIONS APPORTÉES EN COURS DE CONSULTATION

Date	Objet de la modification	Articles

Article 1 : Présentation de la consultation**1.1. Objet de la consultation**

Le présent accord-cadre a pour objet la réalisation de supports de treuils destinés aux véhicules aménagés par l'Atelier Central Automobile (ACA).

Les fabrications objet du présent marché doivent être strictement conformes aux plans transmis au dossier de consultation qui valent prescriptions techniques. Quatre ensembles sont référencés au marché :

N° de poste	Désignation du produit	Référence ACA
1	Ensemble de support de treuil arrière VME	80STR278300A
2	Ensemble de support de treuil arrière VMG	80STR279400A
3	Ensemble de support de treuil avant + poussoirs VME	80STR278400B
4	Ensemble de support de treuil avant + poussoirs VMG	80STR279500B

1.2. Cadre juridique

L'accord-cadre est soumis au Code de la commande publique et au cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services (CCAG FCS) approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021.

Il est passé suivant la procédure adaptée en vertu des articles L.2123-1, R.2123-1 1° et R.2123-4 à R.2123-5 dudit Code, avec publicité adaptée selon l'article R.2131-12 2°.

1.3. Forme de l'accord-cadre

Il s'exécute par bons de commande passés en application des articles L.2125-1 1°, R.2162-1, R.2162-2, R.2162-4 2°, R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique. Il est mono-attributaire.

L'accord-cadre se compose d'un lot unique attribué à un seul titulaire. En effet, conformément à l'article L.2113-11 al. 2 du Code de la commande publique : « *la dévolution en lots séparés est de nature à restreindre la concurrence ou risque de rendre techniquement difficile ou financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations* ».

1.4. Durée

L'accord-cadre est conclu pour une période ferme de 12 mois à compter de sa date de notification. Il est reconductible de manière tacite par période de 12 mois sans que sa durée totale puisse excéder 24 mois.

En cas de non-reconduction, l'administration en informe le titulaire via la plateforme PLACE ou courriel avec accusé de réception au plus tard 1 mois avant la fin de la période en cours. Aucune indemnité n'est due à l'autre partie en cas de non-reconduction de l'accord-cadre.

1.5. Étendue de l'accord-cadre

L'accord-cadre est passé sans montant minimum et avec un montant maximum de 142 900 € HTVA pour toute la durée du marché.

1.6. Dossier de consultation des entreprises (DCE)

Le dossier de consultation des entreprises est exclusivement disponible et téléchargeable gratuitement sur la plateforme de dématérialisation des procédures de marchés de l'État, dite PLACE, à l'adresse : <https://www.marches-publics.gouv.fr> sous la référence « ECLPN_177 » .

Il peut être téléchargé, soit anonymement, soit après inscription. La transmission des coordonnées du candidat est fortement recommandée. Seuls les candidats, qui se sont ainsi inscrits, ont communication des informations complémentaires apportées pendant la phase de publicité.

Il comprend les documents suivants :

- la lettre de candidature – imprimé LC ;
- l'acte d'engagement (AE) et son annexe « prix-délais » ;
- le cahier des clauses particulières ECLPN CCP 177 ;
- les éventuelles réponses apportées par l'administration aux questions posées par les candidats pendant la consultation ;
- le présent règlement de consultation et son annexe 1 « attestation sur l'honneur relative à la Russie » ;
- l'avis d'appel public à la concurrence.

1.7. Questions-modifications de détail du dossier de consultation

Les questions et demandes de renseignements relatives au cahier des charges doivent être déposées sur la plateforme des achats de l'État à l'adresse <https://www.marches-publics.gouv.fr/> au plus tard six jours avant la date limite de remise des offres. Si une question est posée passé ce délai, aucune réponse ne pourra lui être apportée.

L'acheteur répond dans les mêmes délais et peut apporter, au plus tard six jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications au dossier de consultation. Les candidats doivent alors répondre sur la base du dossier modifié.

1.8. Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement, **ne pouvant faire l'objet d'une question via la plateforme des achats de l'État**, les candidats s'adresseront à l'ECLPN – bureau des marchés publics :

téléphone : 05 55 10 50 21 ou 20 50 – courriel : eclpn-marches@interieur.gouv.fr

Article 2 : Conditions de participation**2.1. Aptitude et capacités**

Les candidats doivent disposer de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ou des capacités techniques et professionnelles nécessaires à l'exécution de l'accord-cadre.

Les candidats ne doivent entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner à un marché public, prévus aux articles L.2141-1 à L.2141-11 du Code de la commande publique. Ils doivent également être en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

2.2. Application du règlement (UE) n° 2022/576 du Conseil du 8 avril 2022

Conformément au règlement du Conseil de l'Union européenne n° 2022/576 du 8 avril 2022 relatif aux mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine, la présente consultation n'est pas ouverte à un candidat établi sur le territoire russe ou détenu à plus de 50 % par une entité établie sur ce territoire.

La même restriction est applicable à un candidat qui recourt à un fournisseur implanté sur le territoire russe ou détenu à plus de 50 % par une entité établie sur ce territoire, si le montant des prestations représente plus de 10 % de la valeur de l'accord-cadre. Toute candidature ne satisfaisant pas à ce règlement sera rejetée.

2.3. Condition de présentation des offres

Les offres multiples présentées par un même candidat sont interdites. Toute offre doit répondre aux exigences fixées par le CCP ECLPN 177.

Les soumissionnaires ne sont pas autorisés à présenter de variantes.

2.4. Groupement de candidats

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membres d'un ou plusieurs groupements.

2.5. Délai de validité des offres

Le délai, pendant lequel les candidats restent engagés par leur offre, est fixé à 120 jours à compter de la date limite de dépôt des plis.

À l'échéance de ce délai, l'acheteur peut demander aux soumissionnaires de maintenir leur offre pour un nouveau délai. En cas d'acceptation notifiée par écrit, les soumissionnaires seront engagés par leur offre jusqu'à l'échéance de ce nouveau délai.

Article 3 : Présentation des candidatures et des offres3.1. Constitution des plis

Les plis sont constitués des pièces suivantes :

Pièces de la candidature	
Libellé	Signature
La lettre de candidature (imprimé LC) – seront exclus les candidats sanctionnés par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un contrat de la commande publique	non
La déclaration concernant le chiffre d'affaires global hors taxes des trois derniers exercices disponibles avec la part du chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet de l'accord-cadre	non
Les principales références similaires à l'objet de l'accord-cadre sur les 3 dernières années	non
Pièces de l'offre	
Libellé	Signature
L'acte d'engagement complété	oui
L'annexe à l'acte d'engagement « prix-délais »	oui
L'attestation relative à la Russie dûment complétée et signée. L'attestation jointe en annexe du règlement de consultation peut être prise comme exemple.	oui
Un relevé d'identité bancaire (RIB)	non
Un mémoire technique lié à l'exécution du marché précisant notamment : <ul style="list-style-type: none"> • le contact dédié de la société ; • l'organisation interne pour le suivi des commandes ... ; • l'organisation du service après-vente (modalités de prise en charge d'une demande, contact au sein de la société,...). 	non

3.2. Modalité de remise des plis

Les plis sont déposés sous forme de pli électronique, exclusivement, sur la plateforme dématérialisée PLACE à l'adresse <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Les documents sont à présenter aux formats suivants : .pdf, .doc, .xls, .odt, .ods, .jpg. L'emploi de codes actifs (formats exécutables, macros, ActiveX, Applets, scripts, xml...) n'est pas autorisé.

Les candidats doivent se référer aux prérequis techniques et aux conditions générales d'utilisation disponibles sur ce site et pour toute action sur ledit site. Un guide d'utilisation est disponible sur le site dans la rubrique « aide », afin de faciliter le maniement de la plateforme.

3.3. Copie de sauvegarde

Les candidats peuvent faire parvenir, en plus de leur pli dématérialisé, une copie de sauvegarde sur support papier ou sur support physique électronique. Il s'agit d'une copie à l'identique du pli électronique.

Cette copie est adressée sous enveloppe cachetée portant obligatoirement :

- l'identification de l'entreprise soumissionnaire
- les mentions « **Copie de sauvegarde appel d'offres BMP – ECLPN_177 – Ne pas ouvrir** »

à l'adresse :

Établissement Central Logistique de la Police Nationale
Bureau des Marchés Publics
1 rue Faraday
BP 81600
87022 LIMOGES Cedex 09

3.4. Date limite de réception des plis

Les date et heure limites de réception des plis et de la copie de sauvegarde figurent en page de garde du présent règlement de consultation.

Tout pli parvenu à l'ECLPN après ces date et heure, et ce, quel que soit son mode d'acheminement, ne sera pas examiné. La copie de sauvegarde, parvenue hors délai, sera éliminée.

Article 4 : Évaluation des offres

4.1. Vérification des informations relatives aux offres

Les offres seront analysées avant les candidatures conformément aux dispositions de l'article R.2161-4 du Code de la commande publique.

Conformément à l'article R.2152-2 du Code de la commande publique, si l'acheteur constate que des pièces ou informations, dont la production était réclamée au titre de l'offre, sont absentes ou incomplètes, il peut demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai identique pour tous. Ce délai est plafonné à dix jours.

À défaut de remise des pièces ou informations demandées dans le délai imparti, l'offre est rejetée.

4.2. Vérification de la conformité des offres

Il est procédé à l'analyse de la conformité de l'offre aux dispositions du CCP et de l'annexe à l'acte d'engagement « prix-délais ». Seules les offres jugées conformes sont ensuite analysées et évaluées.

4.3. Classement des offres jugées conformes

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Coefficient de pondération
Prix	70,00 %
Délai	20,00 %
Qualité du service après vente	10,00 %

Le **critère prix** est noté sur 70 pts, selon les prix mentionnés à l'annexe prix-délais, attribuée selon la formule :

$$(\text{prix le plus bas} / \text{prix du candidat}) \times \text{coefficient de pondération.}$$

Un panier fictif de commande est utilisé :

N° de poste	Désignation du produit	Référence ACA	Quantité
1	Ensemble de support de treuil arrière VME	80STR278300A	140
2	Ensemble de support de treuil arrière VMG	80STR279400A	140
3	Ensemble de support de treuil avant + poussoirs VME	80STR278400B	140
4	Ensemble de support de treuil avant + poussoirs VMG	80STR279500B	140

Le **critère délai** est noté sur une note de 20 pts. Le candidat proposant le délai le plus rapide obtient la meilleure note. Toutefois, la cohérence globale des délais proposés est analysée, des délais non réalistes pourront être sanctionnés par la note de 0.

Le critère **qualité du service après vente** est noté sur une note de 10 pts :

Critères d'évaluation	nombre de points
Service client : Identification du correspondant en cas d'incident, disponibilité et qualité du support client (suivi des réclamations, traitement des demandes, horaires de disponibilité)	5 points
Gestion des incidents : Procédures pour gérer les produits défectueux et les colis endommagé, etc.)	5 points

Article 5 : Négociation

L'acheteur se réserve la possibilité de recourir à une ou plusieurs phases de négociation avec les candidats ayant présenté les 3 meilleures offres (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres).

L'acheteur peut alors, tout en s'assurant du principe d'égalité de traitement entre les candidats, négocier le contenu de chacune des offres. Il peut également attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Après chaque tour de négociation, le candidat est invité à déposer une nouvelle offre. Ces négociations peuvent porter tant sur les aspects techniques qu'administratifs et financiers du marché, sans pour autant modifier ses caractéristiques principales.

Le nombre de tour de négociation reste à la discrétion de l'ECLPN.

Une fois que les candidats remettent leur offre finale, celle-ci est évaluée selon les mêmes critères et pondérations que leur offre initiale. Un nouveau classement des offres est établi.

Article 6 : Obligations du candidat retenu

S'il ne les a pas produits dans son offre, le futur attributaire devra fournir dans un délai de 10 jours suivant la demande qui lui en sera faite sur la plateforme PLACE :

- le pouvoir de la personne ayant la capacité de signer le marché public (Kbis, délégation...).
- les attestations et certificats des administrations sociales et fiscales justifiant qu'il a satisfait à ses obligations ;
- les copies d'attestation d'assurance en lien avec l'objet du marché ;
- le candidat produit son numéro unique d'identification (**SIREN**) permettant à l'acheteur d'accéder aux informations pertinentes par le biais d'un système électronique mentionné au 1° de l'article R. 2143-13 ou, s'il est étranger, produit un document délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente de son pays d'origine ou d'établissement, attestant de l'absence de cas d'exclusion ;
- lorsque le candidat est en redressement judiciaire, il produit la copie du ou des jugements prononcés.

À défaut de remise des documents attendus dans le délai imparti, l'offre sera rejetée et le candidat placé en seconde position sera sollicité.

Article 7 : Annexe 1 – Attestation sur l’honneur relative à la Russie**Attestation sur l’honneur****Référence** : DCE N° ECLPN 177 – Fabrication d’ensemble de supports de treuils

Je soussigné(e) *nom, prénom du représentant de l’entreprise*
représentant la société
et agissant en qualité de

déclare sur l’honneur qu’il n’y a pas d’implication russe dans notre entreprise conformément au règlement (UE) n° 2022/576 du Conseil du 8 avril 2022, modifiant le règlement (UE) n° 833/2014, concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine.

Je déclare en particulier :

- Ne pas être un ressortissant russe ou une personne physique ou morale, une entité ou un organisme établi sur le territoire russe.
- Ne pas être détenu à plus de 50 %, et de manière directe ou indirecte, par une entité établie sur le territoire russe.
- Ne pas être une personne physique ou morale, une entité ou un organisme agissant pour le compte ou une instruction d’une entité établie sur le territoire russe ou d’une entité détenue à plus de 50 % par une entité elle-même établie sur le territoire russe.
- Ne pas être en collaboration avec un sous-traitant, un fournisseur ou toute entité aux capacités de laquelle je recours se trouve dans l’un des trois cas susmentionnés, et le montant de ses prestations représente plus de 10 % de la valeur du marché.

Fait à,
le/...../.....
Raison sociale et signature :